

de maladie, mais toutes deux préparent le terrain à toutes les infections; elles créent une prédisposition, (Mace et Imbeaux, p. 118 et 119. Tome XII, Chantemesse, Brouardel et Mosny). Comme conclusion certaine, toutes immondices de quelques catégories qu'elles soient, doivent donc être écartées au plus tôt et avant toute fermentation de la maison et de la ville. Voilà donc un premier point établi et accepté par tous sans discussion.

Ces immondices sont de plusieurs catégories que je me permettrai de rappeler, quoique notre comité n'ait pas pour le moment à s'en occuper.

1^o Les excréta humains, urines et matières fécales.

2^o Les excréta animaux et fumiers.

3^o Les eaux ménagères et les eaux de lavage de linge et des vêtements.

Quant à ces eaux qu'il me soit permis de dire qu'en certains quartiers de la ville, ces eaux sont répandues sur la rue et très souvent dans les cours, bien qu'on pourrait s'en débarrasser en les déversant à l'égout.

4^o Les eaux de lavage et d'arrosage des rues et des cours et les eaux pluviales.

5^o Les eaux résiduaires industrielles.

6^o Les ordures ménagères ou gadoues. (Classification Mace et Imbeau).

Nous n'avons pas à nous occuper pour le moment des 5 premières catégories ci-haut énumérées mais seulement de la 6^{ème}.

Ordures ménagères ou gadoues. — Ces ordures ménagères sont constituées, 1^o par les résidus de cuisines, substances animales et végétales éminemment et rapidement putrescibles; 2^o par les cendres, escarbilles et autres résidus des foyers domestiques, ainsi que par les débris de vaisselle, tous corps minéraux plus encom-